

Service Aménagement Territorial

Réf. : JBB/RL/MC/17.193

Affaire suivie par Rénaud LEFEBVRE

Siège Social

140 boulevard de la Liberté
CS 71 177

59013 Lille cedex

Tél. : 03 20 88 67 00

Email : comptabilite@agriculture-npdc.fr

Antenne Arras

56 avenue Roger Salengro

BP 80039

62051 Saint Laurent Blangy cedex

Tél. : 03 21 60 57 57

Email : comptabilite@agriculture-npdc.fr

Antenne Lille

140 boulevard de la Liberté

CS 71 177

59013 Lille cedex

Tél. : 03 20 88 67 00

Email : comptabilite@agriculture-npdc.fr

- Scier JPH
- Téléphone

REÇU LE

11 AOUT 2017

COURRIER ARRIVÉ
Le **17 AOUT 2017**
Services Techniques
R-2017-628

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place Jean Jaurès

59450 SIN LE NOBLE

Lille, le 8 août 2017

Objet : PLU de Sin le Noble : arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme. Consultation des personnes publiques associées.

Monsieur le Maire,

Par courrier du 3 juin 2017, vous nous avez communiqué le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin que, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, nous puissions émettre notre avis et nous vous en remercions.

Tout d'abord, nous souhaitons préciser que la réalisation d'un diagnostic approfondi en début de procédure a permis de prendre en compte et d'intégrer au projet de PLU l'activité agricole de votre commune. C'est une étape importante qui mérite d'être soulignée.

Les différentes réunions d'élaboration qui se sont déroulées en commune ont permis de trouver un compromis acceptable vis-à-vis de la profession agricole. En effet, le projet urbain de la municipalité est essentiellement basé sur l'éco-quartier du Raquet au sud de la commune (en construction depuis 2005) et sur le renouvellement urbain, ce qui a permis de ne pas étendre l'urbanisation sur les terres agricoles du nord de la commune. De même, l'activité agricole de cet espace a été classée en zone A au plan de zonage ce qui permet de préserver l'outil de travail des exploitants et son évolution.

Nous restons à votre disposition pour discuter des modifications afférentes au document et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président,


Jean-Bernard BAYARD